

## **Contrat d'enseignement**

Degré secondaire (9S, 10S, 11S)

N° de dossier :

Formule d'inscription	cette inscription vous engage contractuellement			
Date de début du cours :				
Identité 🗆 Madame 🗆 Monsieur				
Nom :	Prénom :			
Adresse :	NPA/Lieu:			
Tél. privé:	Tél. mobile :			
E-Mail :	N° AVS :			
Etat civil :	Date de naissance :			
Pour les Suisses :				
Lieu d'origine :	Canton :			
Pour les étrangers :				
Lieu de naissance :	Nationalité :			
Permis de séjour :				
Coordonnées de la personne responsable financièrement (adresse de facturation)				
Nom :	Prénom :			
Adresse :	NPA/Lieu :			
Tél. privé:	Tél. mobile :			
E-Mail :				
Lien de parenté : ☐ Mère/Père	Autre :			
Renseignements concernant les parents (pour les él	èves mineurs)			
Autorité parentale :				
Nom de la mère :	Prénom :			
Tél.:	E-mail:			
Nom du père :	Prénom :			
Tél.:	E-mail:			

## Documents à remettre :

- Curriculum vitae et copies de certificats et/ou diplômes
- Copie du permis de séjour pour les étrangers

Suite au verso



## Contrat d'enseignement

Degré secondaire (9S, 10S, 11S)

Frais d'ouverture du dossier Financement pédagogique (par année) :				
1				
Les supports pédagogiques et les droits d'auteurs	;	CHF	500.00	
Écolage 9 <sup>e</sup> - 10 <sup>e</sup> - 11 <sup>e</sup>				
Paiement annuel 1	V	CHF	14 700.00	
	• •	<u> </u>	_,,,,,,,,	
☐ Paiement semestrielle 2	X	CHF	7 570.00	
☐ Paiement mensuel 1	0x	CHF	1 610.00	
Sont compris dans les prix mentionnés ci-dessus :				
Une tablette				
<ul> <li>Les études surveillées et le soutien, en classe,</li> </ul>	d'una ancai	ananto cnó	ialicáa ast inclus	

## Règlement de l'école et conditions financières

- 1. L'inscription prend effet à la signature du présent contrat.
- 2. En cas de désistement avant le début des cours, la finance d'inscription est due. Si le désistement se produit moins de 4 semaines avant le début des cours, l'écolage du premier semestre est également dû.
- 3. Le retrait de l'école avant la fin de la scolarité prévue doit être annoncé 3 mois à l'avance pour la fin d'un semestre. Les obligations financières restent dues jusqu'à la fin du semestre scolaire.
- 4. La direction de l'école se réserve le droit de renvoyer tout élève qui ne se conformerait pas à la discipline. Dans ce cas, l'écolage est dû jusqu'à la fin de l'année en cours.
- 5. Les factures sont adressées selon le plan de paiement choisi. Tout retard dans le paiement entraînera la perception d'un intérêt moratoire de 6%. L'école se réserve le droit de refuser l'accès aux cours ou aux examens. L'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
- 6. L'écolage indiqué dans le barème ci-dessus peut être adapté en fonction de l'évolution du marché et/ou des exigences liées à la formation, moyennant un préavis de 1 mois. Les prix tiennent compte des vacances ; aucune réduction ne sera accordée pour vacances de l'école, jours fériés ou périodes d'examens officiels ou pour toutes autres problématiques qui vous incombent.
- 7. L'admission à l'école est subordonnée à une saine solvabilité des responsables de l'étudiant. Un extrait de l'office des poursuites peut être demandé en tout temps. Dans le cas d'une situation obérée, un dépôt de garantie est exigé.
- 8. Tout élève possédant un permis B ou dont les parents (ou responsables financiers) sont domiciliés hors de Suisse, doit régler une année de cours à l'avance.
- 9. Le matériel scolaire spécifique ainsi que les leçons particulières sont facturés à part sous décision de la Direction.
- 10. Les examens extérieurs à l'école sont soumis à des droits spéciaux, ainsi que leur tarification.
- 11. Au cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'école se réserve le droit de majorer les tarifs ou de ne pas ouvrir le cours.
- 12. L'École se réserve le droit de renvoyer tout élève qui ne se conformerait pas au présent règlement. Dans ce cas, l'écolage est dû jusqu'à la fin de l'année en cours.
- 13. Afin de couvrir tous les cas d'accidents, y compris les accidents survenant durant les activités scolaires, les élèves doivent être au bénéfice d'une couverture maladie-accidents selon la LAMal et d'une assurance responsabilité civile. L'École a souscrit une assurance-accidents complémentaire dans le cadre des activités scolaires.
- 14. LE FOR EST À LAUSANNE.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et des conditions financières, les soussignés confirment l'inscription.			
Nom de la personne responsable financièrement :			
Signature de la personne responsable financièrement :			
Signature de l'élève :			
Lieu :	date :		
Veuillez retourner cette formule d'inscription à :	Ecole Roche, Rue de la Tour 8 bis, 1004 Lausanne ecoles@rochepanorama.ch		